

Appel d'offres

VILLE DE MONTRÉAL

Service des technologies de l'information
Direction Centre d'expertise – Espace de travail

Des soumissions, sont demandées et devront être reçues, avant **13 h 30**, à la date ci-dessous, au Service du greffe de la Ville de Montréal à l'attention du greffier, 275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134, Montréal (Québec) H2Y 1C6 pour :

Catégorie : Travaux
Appel d'offres : 18-64008
Descriptif : Fourniture et installation de fibres optiques pour les feux de circulation et l'Internet des objets
Date d'ouverture : 19 juin 2018
Dépôt de garantie : 10 % de la valeur de la soumission
Renseignements : Pour toute question s'adresser à :
info.soumission.reseau.artériel@ville.montreal.qc.ca
Documents : Les documents relatifs à cet appel d'offres seront disponibles à compter du 25 mai 2018 sur le SEAO.
Visite supervisée des lieux : N/A

Les personnes et les entreprises intéressées par ce contrat peuvent se procurer les documents de soumission en s'adressant au Service électronique d'appels d'offres (SÉAO) en communiquant avec un des représentants par téléphone au 1 866 669-7326 ou au 514 856-6600, ou en consultant le site Web www.seao.ca. Les documents peuvent être obtenus au coût établi par le SÉAO.

Chaque soumission doit être placée dans une enveloppe cachetée et portant l'identification fournie en annexe du document d'appel d'offres.

Les soumissions reçues seront ouvertes publiquement dans les locaux au Service du greffe à l'Hôtel de Ville, immédiatement après l'expiration du délai fixé pour leur réception.

La Ville de Montréal ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et n'assume aucune obligation de quelques natures que ce soit envers le ou les soumissionnaires.

Fait à Montréal, le 25 mai 2018

Le greffier de la Ville,
Yves Saindon, avocat

Journaux de publication : Le Devoir X Autre à préciser* : _____

Système à deux enveloppes : oui _____ non X

Autre information utile aux fins du traitement des soumissions ? Non

*Toute publication additionnelle est aux frais du requérant.

Version avril 2018